

L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce

L'Espace Entreprises conseille et assiste les entreprises individuellement en matière juridique et économique.

ESPACE ENTREPRISES

Il dispose de larges compétences en droit d'établissement, droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement, durée du travail, congés, santé et sécurité au lieu de travail...), droit civil (contrats, baux commerciaux...), droit commercial (faillites, obligations commerciales...), droit des sociétés, droit fiscal (impôts directs et TVA), concurrence déloyale (promotions, liquidations, publicité...), sécurité sociale, propriété intellectuelle, marchés publics, arbitrage, etc. Il offre notamment les services suivants :

- * conseil et assistance en matière de droit d'établissement, d'aides et de financement public ainsi que de fiscalités directe et indirecte ;
- * conseil et assistance en matière de transmission d'entreprises (Bourse d'Entreprises) ;
- * mise à disposition de nom-

breuses sources d'information ;

- * octroi de cautionnement (Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants) ;
- * conseil sur le recouvrement de créances (Mutualité d'Assistance aux Commerçants).

Un guichet unique

L'Espace Entreprises s'adresse en particulier aux créateurs d'entreprises souhaitant concrétiser leur projet de création, de la constitution du dossier au suivi de la procédure de demande d'autorisation, et aux entreprises déjà établies dans le cadre de diverses démarches administratives. Il est aussi un partenaire pour tout ce qui relève de l'exportation, de la traçabilité et de la sécurisation des échanges commerciaux. Ainsi, l'Espace Entreprises vend ou délivre des certificats d'origine, des certificats numériques Lux-

trust, des carnets A.T.A. de passage en douane pour l'exportation temporaire, ou encore des codes-barres EAN/GS1.

La Bourse d'Entreprises

La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande dans le domaine de la transmission d'entreprises des secteurs économiques relevant de la Chambre de Commerce. Les offres et les demandes sont régulièrement publiées dans la rubrique *Bourse d'Entreprises* du *Merkur* et sur le site www.bourse-entreprises.org.

La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC)

L'objectif général de la MCAC est la promotion de l'esprit d'entreprise, voire l'assistance pratique

et financière à la création et au développement des entreprises. Son but est de faciliter l'accès au financement bancaire des PME affiliées à la Chambre de Commerce en se portant garant auprès des établissements de crédit agréés au Luxembourg pour les prêts d'investissement lorsque les garanties disponibles s'avèrent insuffisantes. Un cautionnement de la MCAC fournit ainsi à l'entrepreneur un outil important pour négocier les conditions de son financement. ☑

Chambre de Commerce Espace Entreprises

7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél : (352) 42 39 39-330
Fax : (352) 42 39 39-824
E-mail : entreprises@cc.lu

De nouveaux services pour accompagner les entreprises

En cette période de crise, tous les acteurs de la vie économique luxembourgeoise réfléchissent aux moyens qui peuvent aider les entreprises à surmonter le cap. Récemment, la Chambre de Commerce a mis en place l'initiative VaccinAntiCrise et s'apprête à proposer un service de mentoring. Entretien avec Laurent Koener et Rachel Gaessler, respectivement attaché et conseillère au sein de l'Espace Entreprises du Département Création et Développement d'entreprises de la Chambre de Commerce.

Monsieur Koener, quels sont les objectifs du VaccinAntiCrise ?

L'objectif premier du VaccinAntiCrise est de proposer un accompagnement qualifié aux entreprises via des experts agréés, ap-

pelés accompagnateurs. Ceux-ci font un diagnostic approfondi de l'entreprise touchée par la crise ou en voie de l'être, apportent leurs conseils de spécialistes en fonction des problèmes rencontrés et des spécificités de

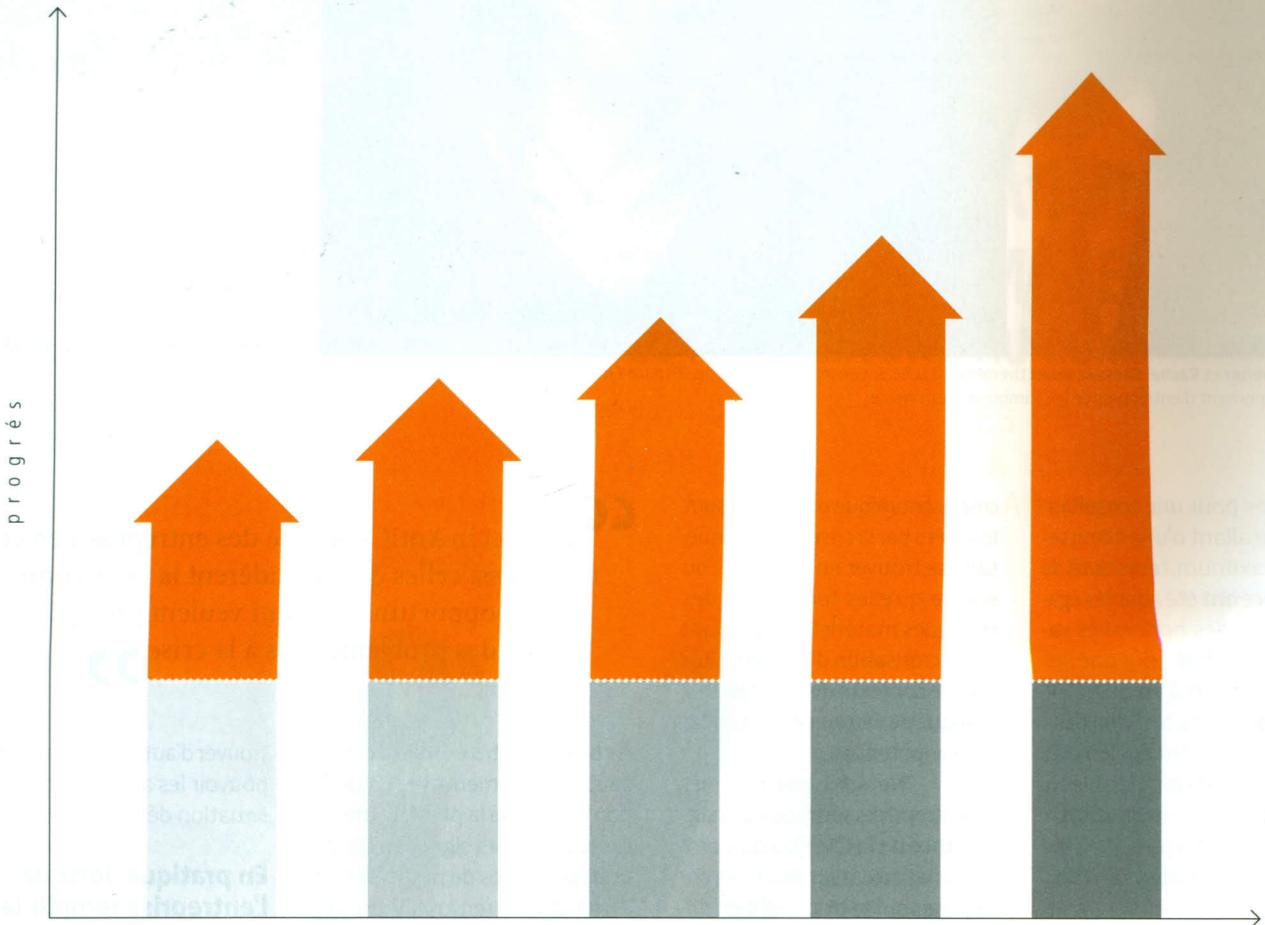
l'entreprise, apportent leur soutien lors de la mise en place des mesures correctrices ainsi qu'un suivi et une évaluation finale des mesures. L'accompagnement se fait sur base de paquets-services constitués de différents modu-

les : prévention, urgence ou opportunités.

Nous disposons actuellement d'une quarantaine d'accompagnateurs spécialisés chacun dans un domaine bien particulier et qui se rendent dans les

11.104

consultations pour aider
les entreprises



Vous voulez créer ou reprendre une entreprise, donner vie à votre projet ? L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce est votre partenaire privilégié. Sa mission première est de vous guider dans toutes les étapes du cycle de vie d'une entreprise : conseils pour la mise au net de votre idée d'affaires, assistance lors des démarches administratives liées à la création de votre entreprise, aides à la prospection commerciale, conseil juridique... Et ce, quel que soit le secteur d'activité : commerce, hôtellerie et restauration, transports, industrie ou services.

En 2008, l'Espace Entreprises a accueilli **5.903 visiteurs**, traité **516 demandes d'autorisations d'établissement** et quelque **11.104 consultations** et renseignements téléphoniques.

L'Espace Entreprises accompagne également les entreprises dans leur développement à l'étranger.

En 2008, il a délivré **13.997 certificats d'origine communautaires** justifiant l'origine des marchandises et quelque **1.074 certificats LuxTrust** pour sécuriser les échanges électroniques.

Notre expertise est à votre disposition !

ESPACE ENTREPRISES

(+352) 42 39 39 – 330

entreprises@cc.lu

**TÜV
CERT**
Certifié ISO 9001:2000
en 2007

**CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG**



Photo-Alain Wemers

Laurent Koener et **Rachel Gaessler**, respectivement attaché et conseillère au sein de l'Espace Entreprises du Département Création et Développement d'entreprises de la Chambre de Commerce.

entreprises pour une consultance externe allant d'une à cinq semaines maximum. Leurs tarifs de consultance ont été adaptés également, d'où des honoraires variant de 4.000 EUR pour une semaine de services à 20.000 EUR pour cinq semaines. Nos cinq banques partenaires ont également consenti un effort considérable en proposant le financement des paquets-services à des conditions intéressantes. Le ministère des Classes moyennes et le ministère de l'Economie subventionnent les paquets-services.

Quelles sont les entreprises qui peuvent en bénéficier ?

Le VaccinAntiCrise vise des entreprises en crise, mais aussi celles qui considèrent la crise comme une opportunité ou qui veulent prévenir des problèmes liés à la crise.

Sont éligibles toute entreprise luxembourgeoise disposant d'une autorisation d'établissement et qui exerce sur le territoire national une activité commerciale, industrielle ou artisanale, de même que les titulaires de certaines professions libérales exerçant en société commerciale. Les entreprises doivent prouver qu'elles subissent les conséquences de la

crise économique ou qu'elles sont touchées par la crise économique, sans se trouver en difficulté, ou encore qu'elles font face à des manques matériels empêchant la concrétisation d'opportunités dans le contexte de crise tels que manque de ressources, de capital, de compétences...

Ne sont pas éligibles les entreprises soumises à la surveillance de la CSSF ou du Commissariat aux assurances ; les entreprises qui se trouvaient en difficulté avant le 1^{er} juillet 2008 ; qui n'ont pas de salaire à plein temps à charge depuis au moins 12 mois au moment de la réception de la demande ; qui relèvent des Classes moyennes et qui sont exclues du bénéfice des aides prévues par la loi modifiée du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général d'aides en faveur du secteur des Classes moyennes.

Comment une entreprise doit-elle procéder pour bénéficier du VaccinAntiCrise ?

L'entreprise doit remplir une demande d'aide via un questionnaire mis à disposition par le secrétariat de l'initiative VaccinAntiCrise sur le site www.vaccinanticrise.lu. Elle devra par la suite joindre au questionnaire

“ Le VaccinAntiCrise vise des entreprises en crise, mais aussi celles qui considèrent la crise comme une opportunité ou qui veulent prévenir des problèmes liés à la crise ”

les bilans des trois années précédentes, idéalement avec la situation financière la plus récente de l'année en cours, signer les conditions générales de participation à l'initiative et renvoyer le dossier complet par courrier ou le remettre lors d'un premier entretien au secrétariat du VAC.

Pouvez-vous nous dresser un premier bilan ?

Depuis la mise en place de l'initiative, nous recevons de nombreux appels d'entreprises qui se retrouvent vraiment avec des difficultés substantielles liées ou non à la crise. Ce sont des entreprises issues de toutes les branches économiques : industrie, services, logistique, restauration, petits commerces... et de l'artisanat. Une quinzaine de dossiers ont déjà été présentés dont deux sont terminés. Il faut néanmoins mettre en exergue que pour les sociétés non éligibles au programme d'accompagnement du VaccinAntiCrise nous essayons de

trouver d'autres solutions afin de pouvoir les aider à sortir de leur situation délicate.

En pratique, lorsque l'entreprise remplit les critères d'éligibilité, que se passe-t-il jusqu'au bouclage du dossier ?

Un diagnostic est réalisé par nos consultants externes et internes afin de connaître le nombre d'heures de consultance dont l'entreprise a besoin en fonction de ses problèmes. Nous lui proposons ensuite un accompagnateur dédié. Avec lui, l'entreprise définit un plan d'actions. Le dossier passe alors par le comité de mutualité pour obtenir l'accord de cautionnement. S'il y a accord, une de nos cinq banques partenaires accorde un crédit à l'entreprise, ce qui lui permet de mettre en place, avec l'accompagnateur, le plan d'action pour sortir de la crise. A la fin de la mission, nous exigeons une fiche de fin de mission et l'accord de l'entreprise sur



contact

26-27 NOV. 2009

LUXEXPO EXHIBITION CENTER

LE SALON B2B DES SERVICES AUX PME ET PMI

POUR COMMUNIQUER, PROSPECTER, VENDRE AU LUXEMBOURG

CHEFS D'ENTREPRISES ET DECIDEURS, RENCONTREZ LES PROFESSIONNELS
LUXEMBOURGEOIS ET INTERNATIONAUX AU CŒUR DE LA GRANDE REGION :
Salon, Conférences, Workshops, Matchmaking, Lounge, Afterwork, Awards...



VENEZ EXPOSER
www.contact-ene.lu



la bonne exécution de l'accompagnement. Nous donnons l'accord à la banque pour libérer le crédit afin que l'entreprise puisse honorer les prestations de l'accompagnateur.

Le VaccinAntiCrise est-il un service qui pourrait perdurer après la crise ?

Pour le moment, la durée de l'initiative est prévue jusqu'à fin 2010. Après cette date, nous verrons quelle suite lui réserver.

Madame Gaessler, vous avez rejoint l'Espace Entreprises depuis le 1^{er} juillet et vous êtes notamment en charge d'enrichir l'initiative VaccinAntiCrise par la mise en place d'un pool de mentors qui auront pour mission d'accompagner bénévolement les entreprises...

C'est exact. Permettez-moi tout d'abord de vous énoncer ce qui m'a poussé à développer aujourd'hui ce nouveau service au sein de l'Espace Entreprises. De par mes précédentes fonctions et mon expérience de 9 ans dans la gestion du réseau 1,2,3,GO, j'ai pu en effet remarquer que le besoin en coaching était très présent tant pour des porteurs de projets, en phase de réflexions et conseils avant le lancement de leur activité, que pour des créateurs d'entreprise, à la recherche d'un regard extérieur, d'un échange d'expériences dans la gestion quotidienne de leur entreprise. Partant de ce constat, j'ai d'abord lancé mi-2007 à titre expérimental un premier programme de parrainage et de cautionnement – les Primes de Lancement – destiné à des créateurs d'1,2,3,GO qui m'a permis de mesurer l'importance pour

un jeune créateur d'entreprise d'être encadré par un dirigeant expérimenté.

Début 2009, au vu des résultats encourageants des Primes de Lancement, j'ai souhaité développer le programme et l'ouvrir à un panel plus large de sociétés. Pour cela, je me suis inspirée notamment d'un concept développé au Canada : « le mentorat d'affaires », qui est reconnu comme l'une des mesures les plus efficaces pour assurer l'encadrement des entrepreneurs de toutes les sphères de l'économie et qui a permis de doubler le taux de survie des nouvelles entreprises, le faisant passer de 34 à 73 %.

L'idée est donc de développer ce programme au sein de l'Espace Entreprises pour tous types d'entreprises...

En effet, le programme de mentoring s'adressera à des dirigeants d'entreprise respectant certains critères (avoir un business plan viable, présenter un projet de développement, se montrer motivé à adhérer au programme, etc.) et dont la société sera en phase de démarrage, de développement ou de transmission. L'idée est de faire bénéficier ces jeunes dirigeants d'entreprise (les mentorés) de l'expérience d'entrepreneurs confirmés (mentors), qui sont eux-mêmes passés par ce cap décisif. Le programme sera ponctué de réunions mensuelles entre le mentor et mentoré et de rendez vous ponctuels avec d'autres binômes (mentors/mentorés).

La réussite du programme est donc directement liée au succès de la relation mentor/mentoré. Ce programme a pour but d'augmenter le taux de sur-

vie d'entreprises, d'accroître les compétences entrepreneuriales (esprit critique, efficacité d'organisation, etc.), de favoriser le partage d'expériences entre mentors et mentorés et de briser l'isolement fréquent du créateur.

En ce sens, ce programme apparaît comme complémentaire à l'initiative VaccinAntiCrise car il permet d'aider en amont des entreprises qui pourraient, tôt ou tard, connaître des problèmes financiers.

Quel est le profil d'un mentor et que peut-il apporter concrètement à un dirigeant d'une société en phase de démarrage, de développement ou de transmission ?

Les mentors sont des fondateurs, dirigeants ou intrapreneurs ayant au moins 15 ans d'expérience, qui agissent à titre bénévole et confidentiel auprès du mentoré. Ainsi, par exemple, en phase de démarrage, le rôle du mentor sera de mettre en garde le mentoré quant aux erreurs à éviter lors du lancement de sa société ; en phase de développement, de l'aider à prendre du recul sur sa stratégie de développement, son management, etc. Enfin, en phase de transmission, le mentor pourra aider le mentoré à préparer la relève dans de bonnes

conditions, en augmentant les compétences du mentoré et en le soutenant psychologiquement. Au Canada, par exemple, ce ne sont pas moins de 700 mentors qui sont actifs, tous animés d'un même désir : celui de transmettre leur savoir être entrepreneurial.

C'est donc d'une véritable dynamique mentor-mentoré dont il s'agit...

Oui, je pense qu'elle s'impose, surtout en temps de crise. Et afin que cette dynamique soit bien réelle, nous allons créer des ateliers de « réseautage », des workshops... pour donner le plus d'occasions possibles aux mentors et mentorés de se rencontrer et d'échanger sur leur problématique. Ce volet sera complété par la création d'un club des entrepreneurs qui aura entre autres comme principal objectif de briser l'isolement des chefs d'entreprise, d'identifier les problèmes récurrents qu'ils rencontrent et de leur donner une plate-forme pour en discuter. A cela s'ajouteront un nouveau site Internet et un outil informatique spécialement conçus pour les mentors et mentorés. ☑

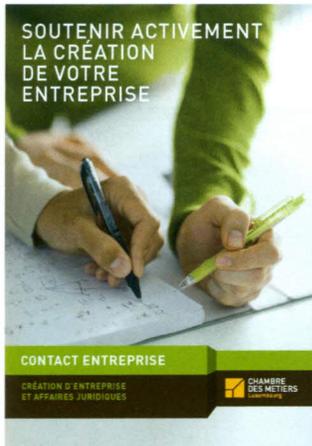
Propos recueillis par Isabelle Couset

www.vaccinanticrise.lu

“ Le programme de mentoring s'adressera à des dirigeants d'entreprise respectant certains critères (avoir un business plan viable, présenter un projet de développement, se montrer motivé à adhérer au programme, etc.) et dont la société sera en phase de démarrage, de développement ou de transmission ”

Soutenir activement la création de votre entreprise

La création de sa propre entreprise ou la reprise d'une entreprise existante est un défi majeur qui nécessite une préparation adéquate et l'assistance de personnes compétentes dans différents domaines.



SOUTENIR ACTIVEMENT
LA CRÉATION
DE VOTRE
ENTREPRISE

CONTACT ENTREPRISE

CRÉATION D'ENTREPRISE
ET AFFAIRES JURIDIQUES

CHAMBRE
DES MÉTIERS

Création, transmission et reprise d'entreprise

Contact Entreprise accueille annuellement dans ses locaux en moyenne 1.200 personnes intéressées soit par la création, la cession ou la reprise d'une entreprise, les conseille et les épaula dans les domaines les plus divers tels que le droit d'établissement, le financement et les aides étatiques, le choix de la forme juridique, le droit du travail et droit social, le business plan...

Depuis le début de son fonctionnement en 1999, environ 6.000 formalités administratives pour le compte d'entreprises existantes ou en voie de formation ont été accomplies.

Contact Entreprise offre par ailleurs, à travers sa bourse d'entreprises, une plate-forme idéale pour les personnes à la recherche d'un successeur et celles intéressées à reprendre une entreprise existante. Les services offerts par la bourse d'entreprises comportent la publication d'annonces anonymes consultables sur le site www.bourse-entreprises.lu, la mise en contact entre les entreprises à céder et les repreneurs potentiels, et une assistance personnalisée.

Conseils / Formations

Contact Entreprise tient à disposition des entreprises et des personnes tentées par l'indépendance, des brochures et modèles types dans les domaines les plus variés tels que le droit du travail, les aides étatiques, les principes élémentaires dans la gestion juridique d'une entreprise et le droit de la construction.

A côté d'une assistance et d'un conseil personnalisés au moment de la création ou de la reprise d'une entreprise, de même que pendant son fonctionnement, Contact Entreprise, en collaboration avec le ministère des Classes moyennes, organise régulièrement des cours et formations tant dans le domaine technique que celui du management, à l'attention de personnes souhaitant s'établir dans l'artisanat.

Formalités/ démarches administratives

En tant que « guichet unique » de référence pour les entreprises artisanales et les PME, Contact Entreprise prend en charge les démarches administratives à accomplir auprès des différents ministères et administrations.

Prestations de services à l'étranger

La Grande Région, avec plus de 11 millions d'habitants, constitue un marché important pour les entreprises artisanales luxembourgeoises. L'accès à ces marchés est cependant soumis au respect de certaines formalités et réglementations spécifiques.

En collaboration avec Entreprise Europe Network, Contact Entreprise propose d'accomplir pour les entreprises souhaitant se développer et tentées par la conquête de nouveaux marchés, les formalités nécessaires en vue d'une prestation de services en Allemagne, en France et en Belgique.

Inscription à la Chambre des Métiers

En tant que futur ressortissant, l'entreprise devra être inscrite au Rôle artisanal de la Chambre des Métiers et son dirigeant se verra délivrer une carte d'artisan. Mis à part le fait que l'affiliation à la Chambre des Métiers constitue une obligation légale, celle-ci permettra aux entreprises de bénéficier gratuitement des services de la Chambre des Métiers, ainsi que d'une offre importante de formations continues. De plus, la newsletter et les différentes publications de la Chambre des Métiers sont des sources d'informations précieuses pour se tenir au courant des évolutions législatives, réglementaires et des nouveautés en rapport avec l'artisanat et le monde économique en général. ☑

L'équipe Contact Entreprise propose de vous recevoir sur rendez-vous dans ses locaux pendant les heures de bureau.
Contact Entreprise
Chambre des Métiers
2, circuit de la Foire Internationale
BP 1604 • L-1016 Luxembourg
contact@cdm.lu
www.cdm.lu

Le Guichet Unique PME dans le Nord

Le Guichet unique PME est cofinancé par les 21 communes participant au projet, le service du Développement rural du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ainsi que par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers.



L'année 2008 a été marquée par la signature d'une convention de coopération entre le Guichet Unique PME, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers qui engage les signataires à une coopération accrue afin de promouvoir le développement économique du Nord du Luxembourg.

Les débuts de la crise financière et économique ont eu des répercussions au niveau des contacts des clients du Guichet Unique PME. Durant le dernier trimestre 2008, une baisse sensible concernant les questions relatives au droit d'établissement a été constatée, tandis que les demandes en matière du droit du travail ont fortement augmenté.

Conseil et assistance

La mission principale du Guichet Unique PME est de conseiller et d'assister tant les entreprises existantes que celles qui sont en voie de création. En 2008, il a traité 621 demandes (635 en 2007) dont la plupart ont porté sur le droit d'établissement et, en particulier, sur les aides étatiques. La tendance de croissance des demandes en rapport avec les zonings industriels, constatée déjà durant les exercices passés, s'est encore confirmée en 2008.

Le Guichet Unique PME constate à nouveau que le cliché de « l'homme » d'affaires reste une

réalité : seulement 22,5 % de ses clients étaient des femmes. Cependant, le nombre de clients ayant approché le Guichet Unique PME en couple est en progression.

Alors qu'en 2005, 1 client sur 3 était une personne physique, ce rapport est passé à 1 client sur 9 en 2008. Ceci semble témoigner d'une volonté accrue de faire la séparation entre les patrimoines privé et professionnel.

Les cours de formation

Les efforts du Guichet Unique PME en matière de formation ont été poursuivis en 2008, en collaboration étroite avec la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.

L'assistance aux syndicats de communes

Une autre mission du Guichet Unique PME est celle de collaborer étroitement avec les syndicats de communes signataires en ce qui concerne la gestion des demandes d'implantation des entreprises, au suivi, à l'analyse financière et à la coordination des décisions avec les ministères compétents. Dans ce contexte, le Guichet Unique PME a procédé à l'analyse de 1 demande d'implantation pour la zaer Salzbaach à Wiltz pour le compte du syndicat intercommunal Wiltz-Winseler et à 12 deman-

des d'implantation pour une des zones d'activités économiques à caractère régional du S.I.CLER, en particulier pour les zaer op der Héi à Hosingen, In den Allern à Troisvierges et Op der Sang à Eselborn-Lentzweiler.

Les relations publiques

Le Guichet Unique PME fait connaître ses actions via différentes manifestations auxquelles il participe : salons, journées à thème... et dans la presse professionnelle nationale. Son nouveau site Internet attire bon nombre d'Internauts puisqu'ils sont 25.521 à l'avoir visité en 2008, contre 21.894 personnes en 2007, soit un accroissement de 16,57 %.

Guichet Unique PME

11, Duarrefstrooss
L-9766 Munshausen
Tél : (352) 92 99 36
E-mail : info@gupme.lu
www.gupme.lu



Yves Karier

www.entreprises.lu

A chaque étape de la vie de votre entreprise

En ligne depuis 2004, le Portail entreprises présente l'essentiel des informations utiles à toute entreprise, en création ou déjà établie. Tom Theves, conseiller de gouvernement 1^{ère} classe à la Direction de la politique d'entreprise au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, nous parle des prochaines évolutions.

Photo Alain Wemers



Tom Theves, conseiller de gouvernement 1^{ère} classe à la Direction de la politique d'entreprise au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Le portail entreprises, www.entreprises.lu, est un outil en constante évolution...

En effet, courant octobre-novembre 2009, on ne parlera plus du portail, mais du Guichet Entreprises. La nouvelle mouture va adopter la même structure et le même graphisme que celui utilisé par le Guichet Citoyens. Les volets Entreprises et Citoyens formeront ensemble le Guichet, qui deviendra le point d'accès unique offrant toutes les informations et démarches utiles tant aux entreprises qu'aux citoyens. Les formulaires officiels émanant des ministères, des administrations et autres organismes publics ou, à défaut, des lettres types... pourront y être téléchargés. A terme, le Guichet offrira à l'entrepreneur et au citoyen la possibilité d'effectuer l'ensemble de ses démarches aussi

par voie électronique. Actuellement, nous sommes occupés à restructurer le contenu du volet Entreprises, réécrire et compléter certaines parties afin que celui-ci s'intègre au Guichet.

Y aura-t-il de nouvelles rubriques ?

Crise oblige, une rubrique dédiée aux entreprises en difficulté est en cours de réalisation. Les entreprises pourront ainsi avoir facilement accès à toutes les procédures liées au plan de maintien dans l'emploi, au chômage partiel, aux aides au redressement économique, au VaccinAntiCrise ou encore aux procédures de gestion contrôlée ou de recouvrement de créances.

Dans le nouveau programme gouvernemental, quelles sont les priorités en matière d'esprit d'entreprise ?

Le gouvernement va poursuivre les initiatives et actions existantes, en se focalisant plus particulièrement sur la promotion de l'esprit d'entreprise auprès des jeunes et des femmes. Côté luxembourgeois, Les Journées création et reprise d'entreprise, organisées conjointement par la Chambre de Com-

“ Le nouveau programme gouvernemental fait état d'une nouvelle initiative pour accompagner les entrepreneurs qui viennent de créer leur entreprise par un réseau de coaching qui s'adresserait à tous les entrepreneurs, quelle que soit l'activité de l'entreprise qu'ils viennent de créer ”

merce et la Chambre des Métiers, dans le cadre de la campagne Traudech, avec leur 4^e édition en novembre, prouvent que les efforts de synergies portent leurs fruits. La 3^e édition du Salon Contact se tiendra en novembre également, de même que le Forum de l'Entreprise, plate-forme b2b mettant en relation les professionnels de la Grande Région.

Côté européen, le Luxembourg participera à la prochaine édition du Prix européen de l'Esprit d'Entreprise (European Enterprise Awards) qui récompense, depuis 2005, les initiatives qualitatives en faveur de l'esprit d'entreprise au niveau régional. En 2007, le concours 1,2,3,GO y avait reçu le Prix du soutien à l'entreprise.

Quant aux réformes récentes, la nouvelle législation

en matière de recherche et d'innovation permettra à l'avenir des soutiens plus conséquents, notamment aux jeunes start-ups innovantes qui bénéficieront alors d'un régime spécifique.

Enfin, le nouveau programme gouvernemental fait état d'une nouvelle initiative pour accompagner les entrepreneurs qui viennent de créer leur entreprise par un réseau de coaching qui s'adresserait à tous les entrepreneurs, quelle que soit l'activité de l'entreprise qu'ils viennent de créer. Par ailleurs, le gouvernement envisage de créer un statut de l'indépendant afin de mettre en place un statut propice à l'entrepreneuriat. ☑

Propos recueillis par Isabelle Couset

 de Guichet

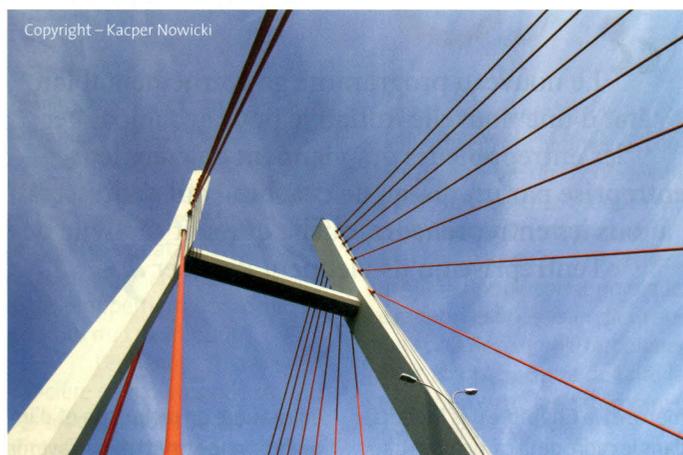
 Portail
entreprises

 TRAU
Maach dech DECH!
selbstänneg

Luxinnovation

A la rencontre des *start-ups* luxembourgeoises

Grâce à ses activités de soutien aux nouvelles activités, Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche est un partenaire incontournable pour les porteurs de projets innovants et les jeunes entreprises innovantes qui veulent lancer ou développer leurs activités de Recherche et Développement au Luxembourg.



Copyright – Kacper Nowicki

Support à la création d'entreprises innovantes

Les services dédiés au soutien des futures et jeunes entreprises technologiques de Luxinnovation vont de l'aide à la rédaction du plan d'affaires à l'hébergement, en passant par la recherche de financements publics et privés ou de partenaires technologiques. L'Agence accompagne les entrepreneurs à chaque étape de leur projet. Luxinnovation est, entre autres, coordinateur luxembourgeois du parcours interrégional d'aide à la rédaction de plans d'affaires 1, 2, 3, GO, offrant aux participants la possibilité de se faire assister par des coaches spécialisés.

Membre de plusieurs autres réseaux d'aide à la création et au financement d'entreprises innovantes, elle est l'interface privilégiée entre les créateurs et d'éventuels investisseurs publics ou privés et partenaires dès le début du projet.

Afin d'encourager l'entrepreneuriat innovant, le ministère de l'Economie et du Commerce

“ Au cours de l'année 2008, Luxinnovation a rencontré et conseillé plus de 90 porteurs d'idées de création d'entreprises. Au total, ce sont 29 nouvelles entreprises innovantes qui ont vu le jour au Luxembourg ”

extérieur met à la disposition des start-ups ses 2 centres d'entreprise et d'innovation Ecostart. Animés par Luxinnovation, ils offrent aux jeunes entreprises 8.000 m² de surfaces de production industrielle et de bureaux. Dix entreprises innovantes à fort potentiel

de croissance sont actuellement hébergées au sein de l'incubateur Ecostart.

Au cours de l'année 2008, Luxinnovation a rencontré et conseillé plus de 90 porteurs d'idées de création d'entreprises. Au total, ce sont 29 nouvelles entreprises innovantes qui ont vu le jour au Luxembourg.

Parallèlement à Ecostart, le Centre de Recherche Public (CRP) Henri Tudor propose un incubateur dédié aux start-ups issues des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications (NTIC) : le Technoport. D'ici peu, une nouvelle pépinière, issue du rapprochement des deux incubateurs Ecostart et Technoport, ouvrira ses portes sur le site d'Esch/Belval, complétant ainsi la palette de services d'hébergement offerts au Luxembourg.

Des partenaires dans tous les secteurs

Outre son environnement légal et fiscal avantageux, ses multiples possibilités de financement, une grande proximité avec les administrations, des aides à l'investissement sur mesure, un des avantages au Luxembourg est l'accessibilité de l'ensemble des intervenants publics et privés, ce qui favorise les partenariats et collaborations entre les différents secteurs technologiques. Selon la thématique, différents acteurs se rassemblent autour d'une même problématique, afin de développer de nouveaux produits, procédés,

services ou marchés (existants ou potentiels). Ainsi, ce réseau de grappes technologiques permet aux Centres de Recherche Publics, grandes entreprises ou PME, de partager des expériences, des savoir-faire et des moyens, tout en profitant des compétences des autres membres.

Grâce à la situation économique et géographique du Grand-Duché, les infrastructures et services de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, les start-ups s'installant au Luxembourg bénéficient de nombreux atouts pour évoluer rapidement et conquérir de nouveaux marchés. ☑

Pour en savoir plus, veuillez consulter la rubrique « S'informer » sur le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, www.innovation.public.lu

Pour un accompagnement sur mesure de votre projet innovant, contactez Luxinnovation GIE
M. Michele Gallo
Tél : (352) 43 62 63-1
michele.gallo@luxinnovation.lu
www.luxinnovation.lu



centre d'entreprise et d'innovation

Programme Erasmus for Young Entrepreneurs

Plus d'une centaine d'échanges prévus

Fin juin 2009, un premier bilan du programme pilote Erasmus for Young Entrepreneurs a été dressé par la Commission européenne. Depuis le lancement européen de ce programme en février 2009, sur plus de 700 candidatures, une centaine d'échanges sont en préparation entre créateurs d'entreprise en herbe et chefs d'entreprise expérimentés.

Le programme offre à de nouveaux entrepreneurs la possibilité de travailler jusqu'à six mois aux côtés d'un chef d'entreprise expérimenté établi dans un autre pays de l'Union européenne. Il a pour but d'aider des porteurs de projets de création d'entreprise à acquérir des compétences en management.

Erasmus for Young Entrepreneurs au Luxembourg

Les frais de déplacement et d'hébergement liés à la participation au programme sont couverts par la Commission européenne. *Erasmus for Young Entrepreneurs* est géré au Luxembourg par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, qui souhaite développer des conditions favorables pour accueillir de jeunes talents (étudiants, doctorants, chercheurs et créateurs d'entreprise) au Grand-Duché. Le potentiel d'entrepreneuriat n'est pas suffisamment exploité dans l'Union européenne et particulièrement au Luxembourg. Le programme *Erasmus for Young Entrepreneurs* veut donner des éléments de réponse à cette problématique qui, dans un contexte de ralentissement économique, seraient appropriés.

Un jeune talent accueilli chez InterFIDUCIAIRE, Luxembourg

Au Luxembourg, l'entreprise InterFIDUCIAIRE, experts-compta-

bles, a accueilli Christian Schaub, qui vient de terminer ses études en économie à l'Université de la Sarre. La période d'échange s'est déroulée de juillet à août 2009, période au cours de laquelle Christian Schaub a contribué au développement de procédures de gestion interne et à l'élaboration de produits informatisés innovateurs au sein de cette fiduciaire, tout en apprenant des notions en entrepreneuriat.

Jean-Claude Lucius, associé-gérant chez InterFIDUCIAIRE, salue l'initiative de la Commission européenne et s'est dit ravi d'avoir accueilli ce jeune talent et l'avoir fait profiter de l'expérience d'une société spécialisée en conseils fiscaux et comptables ainsi qu'en gestion de ressources humaines.

Qui peut participer ?

Les entrepreneurs hôtes : il s'agit d'entrepreneurs expérimentés qui dirigent une entreprise de petite ou de moyenne taille, intéressés à accueillir un jeune ayant lui-même une idée de création d'entreprise dans un secteur d'activité similaire.

Les porteurs de projet : il s'agit de futurs entrepreneurs dans un processus de création d'entreprise innovante. Sont également admissibles les créateurs d'entreprise qui ont récemment démarré leurs activités.

Avantages à participer au programme :

En tant qu'entrepreneur hôte, les avantages du programme sont :

- ◆ travailler avec un jeune entrepreneur dévoué et motivé qui met en pratique ses connaissances et son savoir-faire ;
- ◆ profiter des connaissances du marché d'origine du jeune entrepreneur ainsi que des opportunités de partenariats à l'international ;
- ◆ possibilité d'interaction et de réseautage avec d'autres entrepreneurs participant au programme.

En tant que porteur de projet les opportunités sont les suivantes :

- ◆ apprendre la gestion d'une start-up auprès d'un entrepreneur expérimenté d'un autre pays européen ;
- ◆ opportunité de collaboration future avec une ou plusieurs entreprises étrangères ;
- ◆ approcher la gestion d'entreprise dans un contexte culturel et juridique différent ;
- ◆ prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement par la Commission européenne.



Erasmus for Young Entrepreneurs

Le rôle de Luxinnovation dans le programme *Erasmus for Young Entrepreneurs* :

- assistance pratique et logistique aux porteurs de projets avant et pendant leur séjour ;
- assistance dans la mise en adéquation entre les entrepreneurs hôtes et les jeunes entrepreneurs ;
- suivi de la relation entre les entrepreneurs ;
- favoriser le développement d'un réseau regroupant les différents participants. ✓



Pour plus d'information et pour mettre votre profil en ligne : www.erasmus-entrepreneurs.eu

Vous êtes un chef d'entreprise et souhaitez accueillir un porteur de projet ?

Vous envisagez la création d'une entreprise innovante ?

Contact : Luxinnovation GIE

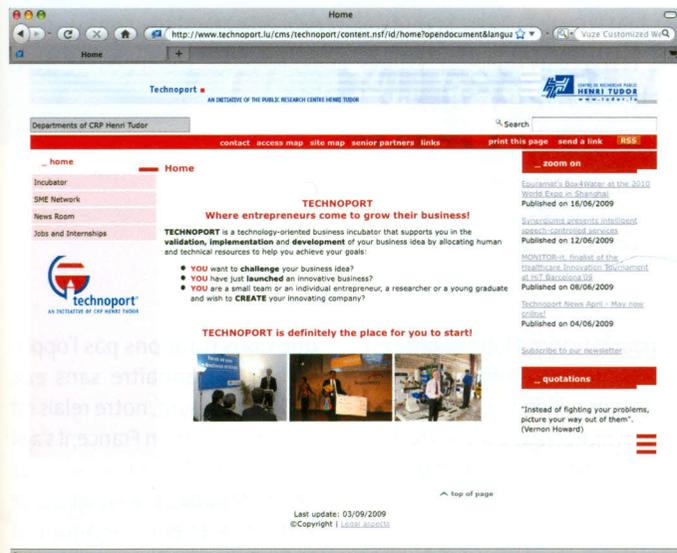
Frédéric Becker Tél : (352) 43 62 63-1

E-mail : frederic.becker@luxinnovation.lu

Technoport

De l'innovation qui fait efficacement face au contexte économique !

Comme chaque année, juin/juillet est le moment idéal pour le Technoport de tirer un premier bilan de l'année en cours.



Depuis sa création, l'incubateur a développé différents programmes pour soutenir l'entrepreneuriat innovant et technologique au Luxembourg. Ces programmes vont de l'élaboration et la validation de l'idée, au lancement de la société jusqu'à la phase de croissance. L'analyse de l'exercice 2009 est d'autant plus intéressante que le contexte économique semble peu propice pour se lancer. Mais est-ce vraiment le cas ? Quel est l'impact sur ces sociétés innovantes ?

Un premier constat est que le contexte économique n'épargne pas les entreprises innovantes, même si c'est de façon relativement variée. Pour certaines, il constitue une réelle opportunité et cela se voit dans leur développement. Les aspects innovants de leurs produits/services apportent des solutions pertinentes et rentables

à leurs clients. Si l'on considère la création de nouveaux emplois, on voit que le premier semestre 2009 a été tout à fait respectable avec 24 nouveaux emplois créés contre les 36 d'il y a un an. L'emploi total n'a cependant pas vraiment évolué du fait que certaines entreprises ont aussi dû réduire leur effectif (1). La plupart d'entre elles profitent aussi de cette période pour investir dans leur activité de recherche et développement, montrant une flexibilité et réactivité certaines face au contexte. Aucune entreprise n'a dû arrêter son activité au cours de 2009, deux nouvelles start-ups on été acceptées fin juillet et l'incubateur devrait annoncer la sortie officielle de deux autres entreprises d'ici la fin de l'année. L'innovation semble donc bien résister au contexte économique actuel !

Au niveau de l'incubateur, le premier semestre a été très intense avec 38 nouveaux contacts, ce qui représente une croissance de 58 % par rapport à 2008. Le défi pour le 2^e semestre sera de soutenir au mieux ces futurs entrepreneurs dans le lancement de leur activité. A cet effet et suite à l'adossement du Technoport à des initiatives telles que *Sun Start-up Essentials* (<http://sun.lu/startup>) et *Microsoft BizSpark* (www.microsoft.com/bizspark), il a été décidé d'améliorer, via le Technoport Lab, l'infrastructure technique et les services qui sont mis à leur disposition gratuitement en vue de valider/finaliser l'idée d'entreprise. Innover dans le contexte actuel peut définitivement s'avérer être le bon choix ! ✓

Diego De Biasio

Chargé de direction du Technoport
diego.debiasio@tudor.lu

(1) Cet effet est amplifié par un comptage différent de l'emploi des sociétés possédant des filiales étrangères.

“ Pour certaines entreprises innovantes, le contexte économique constitue une réelle opportunité ”

Vous pouvez consulter les différents programmes ainsi que les indicateurs du 1^{er} semestre 2009 sur le site www.technoport.lu. N'hésitez pas à nous contacter si vous songez à lancer votre entreprise, que cela soit à titre privé ou bien en tant que sous-projet au sein d'une structure existante.